



Fiche mémo

C'est quoi la gestion des actifs ?

Depuis quelques années, le milieu des infrastructures parle de saine gestion des infrastructures municipales, de gestion durable et plus récemment, de gestion des actifs. Plusieurs gestionnaires des villes et des municipalités connaissent bien ces termes et principes, mais est-ce vraiment le cas pour l'ensemble de ces derniers ? Cet article a pour but de faire connaître ce qu'est la gestion des actifs essentiellement et présente quelques exemples pour l'illustrer et en faciliter sa compréhension.

Plusieurs organismes qui s'intéressent à la gestion des actifs et au développement des connaissances dans ce domaine proposent diverses définitions. De façon générale, la gestion des actifs c'est un processus qui permet de gérer les actifs municipaux (réseaux d'eau et de voirie, bâtiments administratifs, communautaires et culturels, parcs et terrains de jeux, flottes de véhicules, etc.) de manière avertie et responsable tout en respectant la capacité de payer des citoyens à court, moyen et long termes.

Ainsi, la gestion des actifs est une responsabilité qui revient aux élus et aux gestionnaires à l'égard des citoyens, qui en échange du paiement de leurs impôts (ou de leurs taxes) reçoivent ou s'attendent à recevoir des services grâce aux actifs détenus par leur municipalité. Toutefois, certains niveaux de services sont prescrits par les obligations légales de la municipalité. Par exemple, la qualité de l'eau potable fournie aux citoyens, est régie par le Règlement québécois sur la qualité de l'eau potable. Par contre, les niveaux de services reliés à l'état de la surface des rues ou le déneigement sont établis par le conseil municipal en prenant en compte les besoins des citoyens.

En bref, la gestion des actifs, c'est un ensemble d'activités exercées par le personnel municipal (des finances, des secteurs techniques, des travaux publics et de l'entretien) pour s'assurer que les actifs sont en bon état pour fournir des services durables et sécuritaires à la population. L'équipe municipale doit connaître l'inventaire de tous les actifs que possède la municipalité, leurs caractéristiques physiques (âge, dimensions, matériaux, localisation, état) et financières (valeur de remplacement, coûts d'opération, d'entretien et de réparation), etc. Toutes ces données informent sur l'état général des actifs actuels. Ceci va permettre aux élus d'informer les citoyens adéquatement au sujet des coûts des services ou des paniers de services (existants ou souhaités) et si la municipalité, donc les citoyens, a la capacité de les assumer.

C'est aussi un outil essentiel qui permet à la municipalité d'évaluer si elle a les ressources nécessaires (techniques, financières, etc.) pour avoir ou maintenir certains services à court, moyen et long termes, et dans quelle mesure elle peut bonifier ou non son panier de services.

En résumé, toutes les données compilées permettent aux élus d'avoir tous les éléments en mains pour prendre les meilleures décisions et pour gérer efficacement les actifs de leur municipalité.

M-E Desbiens, ing., consultante pour le CERIU

Cette initiative est offerte par l'intermédiaire du Programme de gestion des actifs municipaux qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada.

